

## Programme de la Formation

# FEEBât MOE /m5a- Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : programme et conception

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Module 5a - Analyse du bâti  <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 25 mai 2020  <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 5 juin 2020  <u>Étapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 5 juin 2020	Distanciel synchrone	lundi 25 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	mardi 26 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	jeudi 4 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	vendredi 5 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La France s'est fixé pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

**Les audits énergétiques de maisons individuelles réalisés par des architectes formés aux modules FeeBat 5a - 5 b, deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE). [Voir complément d'information ici](#).**

Suive ces formations permet d'accéder au marché du particulier.

Pour compléter le parcours : - [FEEBat MOE m5b](#) - [FEEBat MOE m6](#)

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Le module 5a vise à présenter les enjeux énergétiques, techniques, et les spécificités liées à l'enveloppe des bâtiments.

## PRISE EN CHARGE

**Vous êtes libéral, vous dépendez du FIF PL : prise en charge à 100% hors enveloppe annuelle - appelez nous !**

Cette formation entre dans le dispositif de formation FEEBat MOE. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

- Pas de demande préalable de prise en charge
- Coût pédagogique remboursé intégralement
- Prise en charge hors enveloppe annuelle

**Vous êtes salarié(e), vous dépendez de l'OPCO EP**

Cette formation a été labellisée par la Branche Architecture et peut bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire, sous réserve [de suivre le 2<sup>ème</sup> module](#) . Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

## PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

## PRÉREQUIS

Pas de prérequis particulier.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

# Module Module 5a - Analyse du bâti

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

**Modalité d'apprentissages :** Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 25 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
Distanciel synchrone	mardi 26 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
Distanciel synchrone	jeudi 4 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
Distanciel synchrone	vendredi 5 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence

**Étapes à valider :** 1

**Date de l'évaluation finale :** 5 juin 2020

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de piloter une démarche d'amélioration de l'enveloppe thermique d'un bâtiment existant :

- comprendre les enjeux énergétiques
- anticiper les enjeux techniques
- savoir articuler cette approche avec une approche globale à l'échelle du bâtiment
- avoir une approche des coûts et moyens de financement d'une rénovation énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments
- valoriser énergétiquement et financièrement les investissements qui seront réalisés
- profiter de l'opportunité d'une opération de rénovation de l'enveloppe thermique pour améliorer architecturalement le bâtiment

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation distancielle « FEEBât MOE /m5a-Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants » :

- à distance : 2 jour, soit 14h notions fondamentales et vocabulaire associé.

## FORMATEUR(S)

LOPEZ DE ARECHAGA Audrey - Professionnelle Experte en Rénovation Énergétique et Neuf agréée PROMOTELEC

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique utilisée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de chacun des participants.

Certaines sessions sont proposées à distance - voir [programmation](#).

Équipement technique nécessaire : connexion en filaire, casque et l'application Gotomeeting [matériel compatible à vérifier ici](#)

## PROGRAMME

### Jour 1 :

- Présentation de la formation et tour de table,
- Retour sur les enjeux énergétiques :
  - Point réglementaire (RT2012, RT existant)
  - Principe de base du confort thermique
- Le poids carbone en rénovation énergétique (E+C-)
- Conception d'une enveloppe performante :
  - Technologies et matériaux de performance énergétique
  - Les ponts thermiques

### Jour 2 :

- Conception d'une enveloppe performante (suite) :
  - Confort d'été
  - Mise en œuvre
  - La simulation thermique dynamique
- L'audit énergétique
  - Méthodologie de réalisation d'un audit énergétique
  - La thermographie infrarouge
- Etude de cas et mise en application

Un architecte est automatique « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

La mention "RGE" ("Reconnu Garant de l'Environnement") vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

Les architectes formés aux modules FeeBat 5a - 5 b, sont aptes à réaliser les audits énergétiques et deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Si un architecte veut être référencé et pouvoir réaliser des audits énergétiques, il doit transmettre les attestations de formation aux modules FeeBat 5a - 5 b à la plateforme de l'ordre des architectes.

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

[Plus de papier - Pour vous inscrire - créez votre compte entreprise sur le site MAJ en cliquant ici](#)

- Vous avez déjà apprécié une de nos formations, vous ou l'un de vos collaborateurs, il vous suffit de réinitialiser votre mot de passe.  
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> puis en bas à gauche : Mot de passe oublié - inscrivez votre adresse mail habituelle
- Vous n'avez jamais participé à une de nos formations : créez votre compte entreprise  
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> créez votre compte entreprise -> complétez la fiche de l'entreprise -> complétez votre fiche personnelle

1. Inscrivez-vous sur votre espace MAJ
2. À réception de la convention, retournez la signée par mail
3. À réception de vos factures, réglez-les en CB sur votre espace MAJ

FORMATION : FEEBât MOE /m5a- Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : programme et conception

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Module 5a - Analyse du bâti <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 25 mai 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 5 juin 2020 <u>Étapes à valider</u> : 1 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 5 juin 2020	Distanciel synchrone	lundi 25 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	mardi 26 mai 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	jeudi 4 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence
	Distanciel synchrone	vendredi 5 juin 2020, 09h00 - 12h30	En webconférence

**Durée** : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider** : 1

**Places limitées à** : 12

**Date de clôture des inscriptions** : 07/06/2020  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : ..... Prénom : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Département de naissance : .....

E-mail personnel : ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable ..... Date d'entrée dans l'entreprise : .....

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :  Oui /  Non Architecte DPLG :  Oui /  Non

Numéro personnel National d'Architecte : .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- AGEFICE
- Autre
- CONSTRUCTYS - OCTA de la Construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine - OCTA de la Construction
- CROA Limousin
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA Auvergne Rhône Alpes
- OPCALIA Mayotte
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- OPCO 2i- DEFI
- OPCO Atlas (ex. FAFIEC)
- OPCO de la Cohésion Sociale / UNIFORMATION
- OPCO EP (ex. ACTALIANS)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / LA RÉUNION
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / OCCITANIE
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pôle Emploi Est Francilien
- Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine / PRGA
- Pôle Emploi Occitanie
- Pôle Emploi Pays de la Loire
- Pôle Emploi Poitiers
- VOYAGIS
- Autre : .....

Demande de subrogation :  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

Raison Sociale : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Type d'entreprise : ..... Activité principale : .....

Gérant(e) : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Siret : ..... N° société d'architecture : ..... Effectif dans l'organisme : .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	50,00 €	..... €
	Individuelle	50,00 €	..... €
<b>Module 1 : Module 5a - Analyse du bâti</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	500,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

#### MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement  Carte bancaire

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Présentiel inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes

Présentiel intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

À distance : en webinaire derrière votre ordinateur ou tablette

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de vous connecter sur internet - sur votre espace entreprise ou individuel - uniquement pour les demandeurs d'emploi. A réception de votre pré-inscription, nous vous transmettrons une convention ou un contrat signé à retourner par mail. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre....)

À noter que nous refuserons votre participation, si nous n'avons pas reçu confirmation, telle qu'elle soit, de votre règlement. NOUVEAU - Réglez vos factures dès réception, directement en CB sur votre espace MAJ. Si vous souhaitez un paiement différé ou échelonné merci de nous transmettre la copie des chèques par mail avant de les envoyer par la poste avec la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

### 3. Convention / Attestations :

La convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ-action collective, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation. Nous pouvons vous proposer des facilités de paiements, n'hésitez pas à nous appeler.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au court de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCO, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi que le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence (pluri-factures).

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

Règlement par CB : A réception de la facture, directement sur votre espace MAJ

Règlement par chèque de préférence pour les paiements différés ou échelonnés : À réception de la facture, le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ avec la date d'encaissement souhaité inscrite au dos.

Règlement par virement – Inscrire le N° de la facture : à réception de la facture, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Opérateur de compétence ou le fond d'assurance formation (OPCO EP, FIF PL...) les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 5 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la participation par le client :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

- plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours de formation)

- plus de 30 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- entre 29 jours ouvrés à 15 jours ouvrés avant le début du stage, ce dernier est payable à 50% de la totalité.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation sur site technique :

La formation sera facturée

- 20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ

- 45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ

- 65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ

- 85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ

- 100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.



#### **11. Prescription de sécurité et protection contre les accidents :**

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

#### **12. Informatique et libertés - RGPD**

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. L'adresse électronique administrative est nécessaire pour la communication de différents documents pratiques : convention, attestation de présence, facture...) ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque semaine.

L'adresse mail individuelle est nécessaire pour la communication des convocations, des questionnaires qualité et de l'attestation de formation ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par MAJ Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

MAJ Formation est seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

MAJ Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer les informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, MAJ Formation s'engage à conserver toutes les données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible à ses équipes

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, tout adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification accessible directement sur notre site internet



